Image not found or type unknown

Clause d'attribution lors d'une donation

Par **wil2b10**, le **19/02/2016** à **16:04**

Bonjour,
Je suis marié, ma femme est fille unique et sa mère veux lui faire un don (une résidence), cependant, dans l'acte notarié, je voulais y mettre une clause d'attribution, pour que le bien rentre dans notre patrimoine commun, puis que nous sommes mariés sous le régime de la communauté.
La belle mère n'a pas voulu, indiquant que cela allait engendrer une fiscalité moins avantageuse, après la signature de l'acte ou a son décès, je ne sais plus trop.
Pouvez-vous m'expliquer ? et m'indiquer si cela est exacte ?
cordialement Wil2b10.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés